

! mouvement de terrain

it un déplacement brutal du sol ou du sous-sol
vant se manifester par un affaissement, un
ement des sols, des glissements de terrain, des
oulements ou des coulées de boues.

5 secteurs sont concernés ?

es zones « à risque » sur la commune sont les
ersants du Crêt, et plus généralement les zones à
ortes pentes.

faire ?

Couper le gaz et l'électricité
Evacuer au plus vite latéralement
Ne pas revenir sur ses pas
Ne pas entrer dans un bâtiment
endommagé
Ecouter les messages de TéléAlerte.

La TéléAlerte :

Un outil d'information
pour votre sécurité
Inscription en mairie

L'alerte des populations

Elle peut être donnée par :

1 La sirène du réseau national d'alerte

Le signal d'alerte est testé le 1^{er} mercredi de chaque
mois à 12h.

- Alerte : son modulé de 3 fois une minute
- Fin d'alerte : son continu de 30 secondes.

2 La TéléAlerte

Il s'agit d'un système automatisé géré par GEDICOM.
Il permet de délivrer par téléphone, SMS ou e-mail un
message d'alerte et les consignes à suivre. Il est donc
très important que chacun retourne en mairie la fiche de
renseignements qui lui a été adressée (téléchargeable
également sur le site de la commune : www.saint-priest-en-jarez.fr)

3 Les radios locales

4 La télévision

QUELQUES RAPPELS

Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

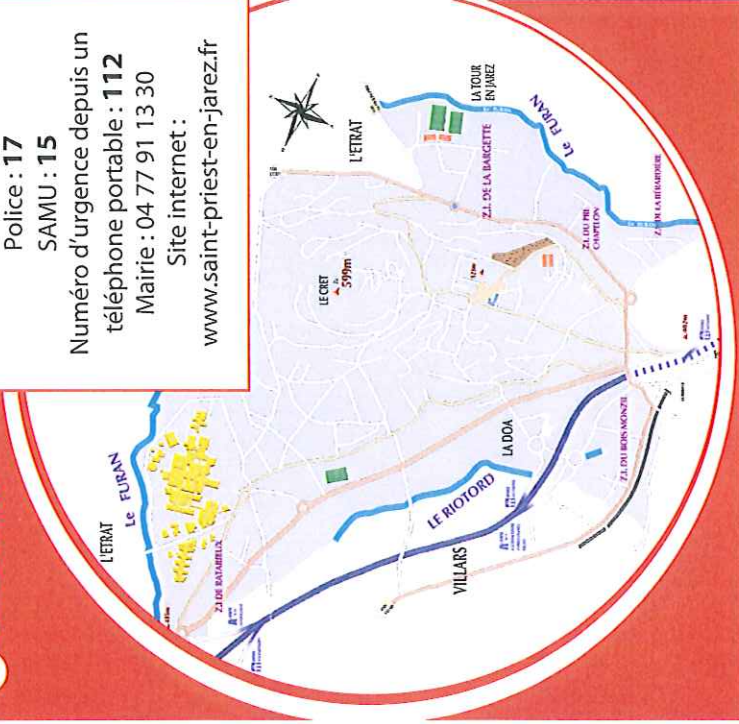
SAMU : 15

Numéro d'urgence depuis un
téléphone portable : 112

Mairie : 04 77 91 13 30

Site internet :

www.saint-priest-en-jarez.fr



DICRIM

Document d'information communal
sur les risques majeurs

Information générale

destinée à toute la population
de Saint-Priest-en-Jarez

sur les

risques naturels et technologiques

Ville de Saint-Priest-en-Jarez

8, rue Claudius Cottier

42270 Saint-Priest-en-Jarez

Tel. : 04 77 91 13 30

Fax : 04 77 91 13 39

www.saint-priest-en-jarez.fr

Document
à conserver

L'inondation

Le risque principal d'inondation pour Saint-Priest-en-Jarez est caractérisé par le débordement des rivières « le Furan » et « le Riotord » situées en zones de plaines.

Quels secteurs sont concernés ?

- Les vallées du Furan et du Riotord
- Le secteur de la Bargette

Que faire ?

- Couper le gaz et l'électricité
- Calfeutrer portes et fenêtres
- Amarrer les cuves
- Rehausser les objets et mobiliers
- Faire une réserve d'eau potable
- Écouter et suivre les indications de la TéléAlerte
- Gagner si possible un point haut
- Libérer les lignes de téléphone pour les secours
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Après l'inondation : aérer et désinfecter les pièces, chauffer dès que possible, ne rétablir l'électricité que sur installation sèche.

Pour s'informer :

Mairie : 04 77 91 13 30

Police : 17

Pompiers : 18 ou 112

TMD - le Transport de Matières Dangereuses

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

Quels secteurs sont concernés ?

Toute la commune, mais principalement les habitations situées près des grands axes routiers et ferroviaires : A 72, route de l'Etrat, avenue Pierre Mendès France, voie ferrée dans le quartier du Bois Monzil.

Que faire ?

- Donner l'alerte (pompiers : 18 ou 112 – Police : 17) en précisant le lieu exact
- Ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie
- En cas de nuage toxique, fuir perpendiculairement au vent
- Se mettre à l'abri, fermer portes et fenêtres
- Arrêter les ventilations, ne pas fumer, ne pas provoquer de flamme ou étincelle
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner sauf pour donner l'alerte
- Après : attendre les consignes des autorités pour sortir.
- Aérer les locaux.

Pour s'informer :

Police : 17

Pompiers : 18 ou 112

La rupture de barrage

En cas de rupture partielle ou totale d'un tel ouvrage, il se produirait une vague de submersion très importante.

Quels secteurs sont concernés ?

La commune est concernée par les barrages du Gouffre d'Enfer et du Pas de Riot situés à Saint-Étienne/Rochetaillée et sur la commune de Planfoy. Seraient touchés le quartier de La Terrasse et les vallées du Furan et du Riotord.

Que faire ?

- Se réfugier sur les points les plus hauts
- Écouter les messages d'alerte et suivre les indications de la TéléAlerte
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Libérer les lignes téléphoniques
- Attendre les consignes de sécurité pour quitter son abri.

Pour s'informer :

Mairie : 04 77 91 13 30

Police : 17

Pompiers : 18 ou 112